



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 93159

### Texte de la question

M. Patrick Beaudouin alerte M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la série de cambriolages commis à Verdun. En quelques semaines, ce sont successivement l'ouvrage de La Falouse, le fort de Vaux, puis le mémorial de Verdun qui ont fait l'objet de déprédations. Plusieurs pièces historiques ont été dérobées. Plus que de pillages, il s'agit de véritables profanations de hauts-lieux de la mémoire combattante, symboles de la résistance et du sacrifice des Poilus durant la Première Guerre mondiale. Il lui demande, en conséquence, si la sécurité a été renforcée aux abords et à l'intérieur des différents lieux de mémoire de la Grande Guerre dans le secteur de Verdun.

### Texte de la réponse

Il est tout d'abord précisé que ces trois lieux de mémoire ne relèvent pas du ministère de la défense et des anciens combattants. En effet, la gestion du fort de Vaux a fait l'objet d'un arrêté de transfert, en cours de publication, du ministère de la défense et des anciens combattants au conseil général de la Meuse, à qui revient donc désormais la charge de l'entretien et de la sécurité du site. De même, la gestion de l'ouvrage de la Falouse est exercée dans le cadre d'un groupement de cinq particuliers. Enfin, le mémorial de Verdun est la propriété du Comité national du souvenir de Verdun, association régie par la loi de 1901. Quoi qu'il en soit, à la suite des cambriolages commis successivement début octobre 2010 au fort de Vaux et à l'ouvrage de la Falouse, puis, dans la nuit du 27 octobre 2010, au mémorial de Verdun situé sur la commune de Fleury-devant-Douaumont (Meuse), une enquête de gendarmerie a été menée. Les auteurs des faits, interpellés, devront comparaître devant le tribunal correctionnel de Verdun pour vol et recel de vol aggravé. Ces investigations ont été facilitées par la grande qualité de l'inventaire détenu par le mémorial avec des objets photographiés et répertoriés avec la plus extrême précision. Ainsi, les objets dérobés ont été retrouvés et lui ont été restitués. En ce qui concerne les mesures prises pour renforcer la sécurité des lieux précités, celles-ci relèvent, en liaison avec les services de l'État compétents, des associations et collectivités territoriales, gestionnaires des établissements concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Beaudouin](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93159

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 2010, page 12386

**Réponse publiée le :** 10 mai 2011, page 4825